

J'Y VOIS CLAIR

Doit-on encore payer pour lire un article scientifique ?

FRÉDÉRIC SOUMOIS

L'ancien recteur de l'Université de Liège, Bernard Rentier, publie cette semaine un brûlot contre les éditeurs scientifiques, accusés d'être « outrageusement profitables et puissants ». Il prône au contraire un modèle de libre accès qui offre l'ensemble des données scientifiques gratuitement. Réaliste ou utopiste ?

Quelles sont les accusations du vice-recteur ? Il salue d'abord combien la publication des découvertes scientifiques a constitué une étape majeure pour le progrès de la science, « donnant la possibilité à la science de se construire par petites touches et par l'apport individuel et quasi anecdotique des pierres pour construire l'édifice ». Mais c'est pour mieux pourfendre l'évolution actuelle du secteur, « une spirale vicieuse centrée sur les intérêts des maisons d'édition ».

Quelle est cette spirale vicieuse ?

1. Publier chez un éditeur prestigieux est devenu un motif de fierté, ce qui constitue un incitant d'autant plus puissant pour le chercheur qu'il impressionne tout évaluateur chargé de juger de la qualité de ses travaux. 2. La limitation imposée par l'édition imprimée

et par sa distribution a rendu de plus en plus compétitive la publication chez un éditeur particulier et a, par conséquent, contribué à augmenter son prestige. 3. Le coût de la revue a ainsi augmenté jusqu'à rendre le métier extrêmement lucratif. Le prix a augmenté de 400 % sur deux décennies. L'escalade des profits a permis aux grandes maisons d'édition de réaliser des opérations de rachat de grande envergure qui ont provoqué une quasi-extinction des plus petites maisons. 4. Les moyens générés par ce commerce ont permis aux grands éditeurs de contrôler progressivement tout le marché ainsi que ses balises.

Qu'est-ce que le « facteur d'impact » ? Conçu comme un reflet honnête de l'impact d'une revue, il est devenu, « par paresse de la part

des évaluateurs », un critère rapide quasi universellement utilisé pour évaluer un article isolé publié dans cette revue. « C'est un critère abusif dans 86 % des cas, comme on a pu le démontrer pour la revue *Nature* en 2015 mais également vérifiable pour tous les journaux à haut FI, cet effet étant plus particulièrement marqué pour les revues couvrant un spectre très large, explique Rentier. En outre, au sein du milieu académique, cette pratique scientifiquement inacceptable s'est répandue très efficacement au point d'être utilisée pour l'évaluation des chercheurs eux-mêmes, ce qui constitue une extension encore plus abusive et une hérésie scientifique impardonnable. »

Comment en sortir ? Bernard Rentier détaille par le menu les obstacles qui s'opposent à une révolution du modèle actuel pour

un large accès public au moindre prix de la science. Mais il ne désespère pas : « On ne peut attendre des chercheurs qu'ils mènent tous le combat de l'ouverture de la science au péril de leur carrière. C'est au niveau des dirigeants d'institutions que la volonté doit se manifester. C'est ce que j'ai tenu à faire lorsque j'ai été, durant près d'une décennie, à la barre d'une institution universitaire en imposant top down une obligation de dépôt des articles scientifiques émanant des chercheurs de mon université dans l'archive électronique de l'institution, au risque de me voir considéré comme un despote imposant des tâches supplémentaires à ses chercheurs. »

« Science ouverte, le défi de la transparence ». Préfacé par Philippe Busquin. Ed. Académie Royale de Belgique.